



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mercredi 20 avril 2016 à 16 h 30, à laquelle sont présents Mmes les conseillères Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza) et Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, le conseiller Daniel Forget.

Le directeur général par intérim, M. Alain Deslauriers, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

M. Mario Charette, directeur du Service de sécurité incendie, est également présent jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h 30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

010/20-04-16-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – Règlement numéro A-25 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
3. Appel d'offres numéro 2016-01-A – Fabrication, montage et fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente – Octroi de contrat
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

Avis de motion

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO A-25 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-25 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.



No de résolution
ou annotation

011/20-04-16-A

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-01-A – FABRICATION, MONTAGE ET FOURNITURE D'UNE UNITÉ D'URGENCE NEUVE DE MARQUE FORD 2015 OU PLUS RÉCENTE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2016-01-A pour la fabrication, le montage et la fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente, le résultat de l'ouverture de la seule soumission reçue du 13 avril 2016 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission (prix forfaitaire) incluant la livraison et les taxes applicables (TPS et TVQ)
Industries Lafleur inc. Le 13 avril 2016 à 11 h 03	204 234,69 \$

CONSIDÉRANT l'étude et la vérification de la conformité de la seule soumission reçue effectuée par la greffière et le directeur du Service de sécurité incendie de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsqu'une seule soumission conforme est reçue à la suite d'un appel d'offres, une municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations;

CONSIDÉRANT qu'après discussion avec ledit soumissionnaire, celui-ci offre de diminuer son prix, avant les taxes applicables, d'un montant de 2 924 \$ de façon à modifier sa soumission pour correspondre au montant total de 200 872,82 \$ incluant la livraison et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil d'agglomération de Rivière-Rouge adjudge le contrat pour la fabrication, le montage et la fourniture d'une unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente, au soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Industries Lafleur inc. », pour un montant total de 200 872,82 \$ incluant la livraison et les taxes applicables, soit un coût net de 183 428,03 \$ (174 710 \$ plus les taxes applicables), le tout selon leur soumission du 11 avril 2016, modifiée le 19 avril 2016 conformément à l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que la fabrication, le montage, la fourniture et la livraison de l'unité d'urgence neuve de marque Ford 2015 ou plus récente, modèle F-550 XLT Super duty DRW Cab Crew 4RM avec une cabine d'équipe « multi-places » quatre (4) portes (pleines grandeurs) (sans équivalent), incluant ses composantes et équipements neufs, soient réalisés conformément aux documents d'appel d'offres numéro 2016-01-A de la Ville datés du 22 mars 2016 incluant l'addenda numéro 1 daté du 1^{er} avril 2016 et l'addenda numéro 2 du 8 avril 2016, et selon les spécifications indiquées à la soumission de ladite compagnie et aux documents annexés à celle-ci.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AVRIL 2016

Que la dépense nette découlant de la présente résolution soit prise de la façon suivante :

- 40 000 \$ à même le fonds de roulement de l'agglomération de Rivière-Rouge et remboursés sur une période de cinq (5) ans;
- 143 428,03 \$ du surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences d'agglomération.

Que le directeur du Service de sécurité incendie ou, selon le cas, le directeur général de la Ville de Rivière-Rouge, soit autorisé à signer, pour et au nom de l'Agglomération de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

012/20-04-16-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée. Il est 16 h 44.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse